FICHE TECHNIQUE

1 – ORDRE DE PASSAGE :

Pour toutes les épreuves l'ordre de passage des catégories sera le suivant : U11, U13, U15. En fonction de contraintes locales cet ordre de passage pourra être modifié.

2- EPREUVE DE CLM (barème 1) :

L'épreuve de contre la montre est une épreuve chronométrée.

Elle se déroule individuellement sur une distance de 700 à 900 m (selon les catégories) pour les U11, U13, U15.

Les temps permettront de réaliser le classement final de l'épreuve.

Le départ sera tenu par un éducateur unique à tous les compétiteurs, il se fera au coup de sifflet.

Le teneur devra conserver les deux pieds au sol. Le coureur pourra refaire son départ s'il a un problème (incidents mécaniques, techniques ou la chute) dans la zone déterminée.

Ordre de passage :

Les coureurs passeront dans l'ordre des dossards.

3- EPREUVE DE CYCLOCROSS (barème 1) :

Tous les coureurs engagés au TRJC devront courir cette épreuve. L'ordre sur la ligne de départ sera effectué en fonction des résultats de l'épreuve chronométrée. Chaque organisateur a la possibilité d'adapter le circuit en fonction du terrain et des catégories. Ils présenteront des tracés techniques avec alternance de zones d'efforts et de zones d'adresse. Des obstacles naturels ou des planches d'une hauteur maximum de 20 cm pourront se trouver sur le parcours (sauf pour les U11).

Les vélos avec un guidon de VTT sont autorisés mais partiront en dernière ligne.

Temps de course :

U 11 : 10'

U 13 : 15'

U 15 : 20'

Toute sortie volontaire ou involontaire du circuit sera sanctionnée par une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course du coureur.

Les passages avec les obstacles rapportés ne pourront donner lieu à pénalité.

Les changements de roues et de vélos se feront dans les zones aménagées. Tous dépannage et toute aide en dehors de ces zones seront sanctionnés par une pénalité de 100 points en moins pour l'équipe et le coureur.

4- EPREUVE COMBINEE MECANIQUE ET HABILETE (barème 2)

C'est une épreuve individuelle chronométrée courue en relais par équipe.

Tous les coureurs individuels devront participer à cette épreuve, des équipes mixtes seront alors composées, elles pourront être complètes ou incomplètes.

Une équipe est composée de 6 coureurs qui participeront à cette épreuve selon la répartition suivante : 2 U11, 2 U13, 2 U15. La mixité ou pas de l'équipe est libre.

Les concurrents devront accomplir un geste mécanique sur un « mulet », un parcours d'habilité différent en fonction des catégories sur son propre vélo. Une fois le parcours, le geste technique, le coureur devra passer le relais à son coéquipier.

L'équipe vainqueur de l'épreuve sera celle ayant réalisée le meilleur temps. Chaque équipe aura un couloir déterminé.

Chaque club peut composer plusieurs équipes. Elles doivent être obligatoirement déposées aux arbitres le samedi 7 Juin 2025. Seule l'équipe complète réalisant le meilleur temps sera prise en compte

Tous les coureurs individuels n'ayant pas participé à cette épreuve, ne pourra pas entrer dans le classement général du TRJC.

Matériel :

Pour cette épreuve les coureurs auront libre choix de faire le parcours en basket ou chaussure de vélo.

Compte tenu de l'évolution du matériel, le vélo utilisé devra être celui du coureur.

5- EPREUVE SUR ROUTE (barème 1) :

L'appel des concurrents sera réalisé selon leur classement général individuel à l'issue de la dernière épreuve.

DISTANCES PAR CATEGORIE :

U 11 : 8 à 10 kms

U 13 : 12 à 15 kms

U 15 : 22 à 25 kms

En cas de bris de matériel et de crevaison, même sur chute, le changement de vélo avec le braquet conforme sera autorisé. Il se fera à poste(s) fixe(s). Tout dépannage en dehors de ceux organisés sera sanctionné par une mise hors course.

Les coureurs devront tenir leur ligne en course et à l'arrivée, sous peine d'une pénalité allant jusqu'à la mise hors course.

Les ravitaillements même en boisson, ne seront pas autorisés.

U11 et U13 ne peuvent pas partir avec un bidon sur leur vélo. Une fois le départ donné aucun coureur ne pourra s'échauffer sur le circuit. Après avoir franchi l'arrivée un coureur ne pourra repasser en sens inverse. En cas d'infraction, le coureur incriminé recevra une pénalité de 25 points en moins. Dans la zone de dépannage, seront présents deux personnes par équipe au maximum.

6- REGLEMENTS TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES EPREUVES :

1) Le casque, le dossard à épingles ou autocollant, seront obligatoires pour toutes les épreuves.

En cas de perte du casque durant une épreuve, le coureur devra s'arrêter immédiatement. Il ne repartira qu'à nouveau coiffé de celui-ci sous peine de mise hors course.

2) VELOS

Le contrôle technique des vélos :

a) Tous les types de vélos seront acceptés s'ils sont aux normes UCI. Toute modification à l'équipement standard du vélo devra être présentée au corps arbitral.
Tout additif (comme les courroies de cales pied sur cales automatiques) aux équipements standards du vélo sera interdit.
Tous les vélos utilisables devront être vérifiés même ceux des responsables d'équipes.
b) Les guidons dits « corn de vache » (embouts de guidon) sont interdits.
c) Le développement sera limité à 7.01 m pour les U15 et libre pour les filles U15, à 6,40 m pour les U13 et à 5,60 m pour les U11. Il est préconisé d'avoir les développements demandés toutefois si un vélo n'est pas équipé il sera possible de bloquer le dérailleur.
d) Les coureurs peuvent avoir un seul vélo pour toutes les épreuves ou un vélo de route et un vélo de cyclo-cross.

3) OREILLETTES

L'utilisation d'oreillettes est interdite sous peine de mise hors course.

4) PEDALES

Pour le cyclo-cross, si les coureurs utilisent des pédales automatiques ils devront porter des chaussures cyclistes munies de cales, s'ils utilisent des pédales avec cale-pieds, même sans courroie, ils porteront des baskets

5) CONTROLES TECHNIQUES

Le contrôle des vélos pourra être réalisé avant chaque épreuve, les concurrents présenteront alors leur vélo avec le développement à vérifier.

Tout cas de fraude sera sanctionné par la mise hors compétition immédiate de l'équipe.

6) ABANDON

Le concurrent qui abandonnera lors d'une épreuve sera classé à la dernière place de sa catégorie dans l'épreuve. Il pourra disputer les épreuves suivantes s'il justifie son abandon auprès des arbitres.

7) PENALITES

La mise hors course signifie que le concurrent ou l'équipe est exclu du Trophée Régional et qu'il ou qu'elle ne figurera pas au classement final. Le déclassement est une rétrogradation de place dans le classement de l'épreuve en cours. Le coureur pourra disputer les épreuves suivantes et participera au classement final. Pour tous les cas non prévus dans ce règlement du Trophée Régional des Jeunes Cyclistes, c'est « le règlement général » de la Fédération Française de Cyclisme qui servira de référence et dernier ressort le jury.

8) DISCIPLINE GENERALE DANS LE CADRE DU TROPHEE REGIONAL

Toute équipe engagée sera soumise au respect des règlements du Trophée Régional et placée sous le contrôle des arbitres. Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe (parents et dirigeants) à l'encontre des arbitres ou des participants, entrainera la mise hors course de toute l'équipe concernée.

Seul le responsable de l'équipe sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Le jet d'objet (bidons, papiers, etc…) sera sanctionné par une pénalité en points pour l'équipe concerné.

9) COMPOSITION DU JURY D'APPEL

- Les membres de la commission Régionale

- Le président du corps arbitral

Toutes les réclamations se feront par écrit papier et seront déposées auprès du Président du Jury.

Chaque réclamation devra être faite avant le départ de l'épreuve suivante. Les réclamations seront closes 15 minutes après l'affichage du résultat de la dernière épreuve de la journée. Elles seront ensuite étudiées par le jury d'appel.

BAREME 1

1	400	31	70
2	385	32	67
3	370	33	64
4	355	34	61
5	340	35	58
6	325	36	55
7	310	37	52
8	295	38	49
9	280	39	46
10	265	40	43
11	250	41	40
12	241	42	37
13	232	43	34
14	223	44	31
15	214	45	28
16	205	46	25
17	196	47	22
18	187	48	19
19	178	49	16
20	169	50	13
21	160	51	10
22	151	52	9
23	142	53	8
24	133	54	7
25	124	55	6
26	115	56	5
27	106	57	4
28	97	58	3
29	88	59	2
30	79	60	1

BAREME 2

1	750	21	270
2	715	22	255
3	680	23	240
4	645	24	225
5	610	25	210
6	585	26	195
7	560	27	180
8	535	28	165
9	510	29	150
10	485	30	135
11	460	31	120
12	435	32	105
13	410	33	90
14	385	34	75
15	360	35	60
16	345	36	45
17	330	37	30
18	315	38	15
19	300	39	15
20	285	40	15